



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation
17 février 2026

Délibération Numéro

2026.23.02.04

Objet :

RENOUVELLEMENT
CONTRAT PARCOURS
EMPLOI
COMPETENCES
AGENT D'ENTRETIEN
ECOLE ET CANTINE
21/35ème

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2026**

Le vingt-trois février deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2026

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène,
Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Géraud, M. LEFEVRE Christophe

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Le contrat Parcours Emploi Compétence de l'agent en charge de l'entretien des locaux communaux et de la plonge au restaurant scolaire à raison de 22/35^{ème} se termine le 28 mai 2026.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'agent recruté ayant donné entière satisfaction, Monsieur Le Maire propose le renouvellement de son contrat dans le cadre du contrat Parcours Emploi Compétences.

Considérant les besoins liés à l'entretien des bâtiments de la commune et la surveillance de cours de l'école maternelle pour la période scolaire.

Considérant les contraintes budgétaires de la commune,

Sous réserve de l'accord des services de l'Etat,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260223-2026230204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026

Publication : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





2026.21

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation
17 février 2026

Délibération Numéro

2026.23.02.04

Objet :

RENOUVELLEMENT
CONTRAT PARCOURS
EMPLOI
COMPETENCES
AGENT D'ENTRETIEN
ECOLE ET CANTINE
21/35ème

DECIDE :

- de renouveler le contrat de l'agent actuellement en poste dans le cadre d'un emploi « parcours emploi compétence », qui aura pour mission l'entretien des bâtiments communaux et la plonge au restaurant scolaire.

Durée du contrat : selon la convention transmise par les services de l'état

Durée hebdomadaire : 21/35ème

- Charge Monsieur Le Maire de procéder à la demande auprès des services de l'Etat.

Délibéré en séance, les jour mois et an susdit

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260223-2026230204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026
Publication : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

